



l'oxygène
à la source

N°277-23

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – TARIFS 2024

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 31 Représentés : 6 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT,
Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François
DEGENNE, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO,
Frédérique LARDET, Benjamin MARIAS, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN,
Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Sébastien
BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie
MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Martine VIBERT, Didier GALMICHE

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Fabienne GREBERT
Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE
Frédérique LARDET à Christina MALAPLATE
Patricia MERMOZ à Christian ROPHILLE
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mme Alice SILIADIN, Cheffe de mission Lacs – DDT 74

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur
Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William
PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes &
Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille
MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – TARIFS 2024

Exposé de Patrick LECONTE,

Sur proposition de la Commission des Finances, sur la base de l'étude financière prospective du budget assainissement mise à jour, prenant en compte le nouveau schéma général d'assainissement et intégrant l'évolution forte de l'inflation, le Comité est invité à fixer pour l'année 2024 le tarif des redevances d'assainissement collectif et non collectif :

1/ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3 /	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT	Tarif 2024	
		HT	TTC à titre indicatif
3.1	ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
3.1.1	Redevance d'assainissement par m ³ d'eau potable	2,06	2,27

Ce tarif sera applicable à l'ensemble du périmètre de la compétence assainissement collectif du SILA.

2/ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Comité a, par délibération du 20 décembre 2004, fixé les modalités de création à compter du 1^{er} janvier 2005 de son service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et d'établissement de la redevance d'assainissement non collectif.

En réponse aux besoins sociaux du territoire, le groupe de travail de la Commission Assainissement du SILA propose la mise en place d'un tarif social à compter de 2024, qui puisse offrir une minoration du forfait de contrôle de vérification et de bon fonctionnement. Ce tarif sera applicable aux usagers qui en feront la demande, et qui répondront aux critères des ménages très modestes du barème de l'ANAH.

Pour l'année 2024, compte tenu des ressources nécessaires à l'équilibre du budget de l'assainissement et des obligations en termes de contrôle, la Commission Finances du 13 novembre 2023 propose les tarifs 2024 comme suit :

3 /	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT	Tarif 2024	
		HT	TTC à titre indicatif
3.2	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
3.2.1	Contrôle de vérification ou de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles	205,00	225,50
3.2.1.1	Forfait au contrôle / Le contrôle	205,00	225,50
3.2.1.2	Forfait au contrôle / Le contrôle tarification sociale	30,00	33,00
3.2.2	Contrôle de vérification ou de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH Forfait au contrôle / Le contrôle	255,00	280,50
3.2.3	Contrôle de bonne exécution des installations neuves / Par installation	260,00	286,00

La gratuité du contrôle de bonne exécution des installations réhabilitées (hors réhabilitation suite au constat d'absence d'installation) est reconduite pour 2024.

Ces tarifs seront applicables à l'ensemble du périmètre de la compétence assainissement non collectif du SILA.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 13 novembre 2023.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2024 présentés concernant les redevances d'assainissement collectif et non collectif.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 27
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 15 DEC. 2023
Publié le 18 DEC. 2023

Exécutoire le 14 DEC. 2023
Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	277_23
Objet :	Redevance d'assainissement collectif et non collectif - Tarifs 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - Redevances
Identifiant unique :	074-247400013-20231211-277_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20231211-277_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	927 o
Document principal (Délibération) Nom original : 277-23_Redevance AC ANC_Tarifs 2024.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20231211-277_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	166.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à 15h30min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à 15h30min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à 15h30min44s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	15 décembre 2023 à 15h30min50s	Reçu par le MI le 2023-12-15